

# Compte-rendu de la réunion du conseil d'enseignement du 9 décembre 2016

## Ordre du jour :

- 1) Mise à plat des Prise en Compte des Charges (PCC) d'enseignement pour la Foire 2017
- 2) Evaluation-accréditation des formations (contrat quinquennal 2019-2023)
- 3) Responsabilité du Master Physique Fondamentale et Sciences pour l'Ingénieur (PFSI)
- 4) Dépense du reliquat des crédits d'enseignement
- 5) Point divers (M1 Matière condensée, M2 ICFP, Double licence physique-chimie, Orientation active en licence)

**Présents** : Imane Boucenna (présidente), Jaysen Nelayah (secrétaire de séance), Francesca Carosella, Adrian Daerr, Douglas Marshall, Christophe Mora, François Prévot, Delphine Richer, Alain Sacuto, Alessandra Tonazzo, Marc-Antoine Verdier.

**Excusés** : Simon Bourret, Edouard Boulat, Sébastien Charnoz, Angela Vasanelli, Gérard Rousset, Danièle Steer, Cécile Roucelle, Cécile de Hosson, Florent Carn, **Invités** : Julien Browaey, Olivier Cardoso, Loïc Lanco, Giuliano Orso, Charlotte Py.

**Début de la séance à 14h00**

## 1. Mise à plat des PCC d'enseignement

Lors de la réunion du CENS du 23 septembre 2016, la nécessité d'initier une réflexion sur la remise à plat des PCC d'enseignement pour la Foire 2017 avait été discutée. Le CENS avait répondu favorablement à cette réflexion et la discussion s'était principalement portée sur les modalités d'évaluation des PCC. Il avait été convenu, sur proposition de Julien Browaey, que le CENS élabore collectivement un questionnaire d'évaluation (sous forme de Google form) permettant aux bénéficiaires des PCC de décrire les différentes tâches associées à leur décharge.

La discussion du jour porte (i) sur le contenu de ce questionnaire permettant de prendre en compte la diversité des PCC et (ii) les différentes étapes du processus d'évaluation

Julien Browaey et Imane Boucenna commencent par rappeler que les informations qui sortiront de ce questionnaire permettront (i) aux membres du CENS et aux bénéficiaires de disposer d'une vue globale des PCC existants au sein de l'UFR afin de mieux cerner les missions, (ii) de comparer les différentes charges entre elles afin d'éviter les disparités (iii) de disposer d'une fiche descriptive précise des missions pour chaque PCC (qui pourra être utilisée lors de futurs appels à candidature pour des responsabilités d'enseignement).

La discussion s'engage ensuite sur le contenu du questionnaire avec comme document de départ la version à ce jour du formulaire incluant les propositions de Julien Browaey, Loïc Lanco et

Charlotte Py. Imane Boucenna passe en revue les rubriques proposées dans le questionnaire d'évaluation et leurs contenus. Les avis divergent sur les indicateurs quantitatifs proposés par Julien Browaey.

Adrian Daerr, Loïc Lanco et Christophe Mora font part de leur scepticisme quant à la pertinence de certains indicateurs quantitatifs (comme le nombre de mails reçus/envoyés ou le nombre et durée des réunions) pour évaluer les PCC. Ils soulignent la difficulté qu'auront les bénéficiaires pour renseigner précisément ces indicateurs.

Pour Imane Boucenna et Julien Browaey, ces indicateurs quantitatifs sont toutefois nécessaires pour une comparaison juste des PCC et pour pouvoir apprécier la diversité de ces derniers.

Charlotte Py propose de mélanger des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Julien Browaey répond que ce mélange rendra très difficile les évaluations.

Loïc Lanco demande si tout doit être chiffré et réaffirme qu'il est difficile d'évaluer les charges des PCC via des indicateurs quantitatifs comme le nombre des emails envoyés.

Imane Boucenna précise à nouveau que cette évaluation « quantitative » est nécessaire pour évaluer au mieux l'adéquation entre la décharge et les tâches associés à chaque PCC. Julien Browaey rajoute que les années antérieures des problèmes ont surgi avec les PCC faute d'une estimation fiable des charges des PCC.

Suites aux échanges précédents, le contenu du questionnaire est passé en revue en partant des propositions précédentes et en y ajoutant des nouvelles avalisées par l'ensemble des membres présents dans le but de prendre en compte la diversité des PCC suivant le type de formation (classiques/professionnelle),

Ce premier jet sera envoyé par mail à l'ensemble des membres du CENS pour validation avant envoi aux 50 bénéficiaires des PCC en janvier 2017.

Suite aux réponses aux réponses sur le questionnaire, chaque bénéficiaire sera invité à venir présenter les missions correspondant à sa PCC devant le CENS. Les modalités de ces évaluations orales restent à être définies.

## **2. Evaluation-accréditation des formations dans le cadre du contrat quinquennal 2019-2023**

### **Compte rendu de la réunion d'information sur l'évaluation HCERES**

En vue du prochain contrat quinquennal 2019-2023 entre l'université et l'état, le 23 novembre dernier s'est tenu une réunion d'information sur, entre autres, l'organisation des évaluations de l'offre de formation de l'université par le HCERES. Imane Boucenna ne pouvant pas être

présente, le CENS était représenté par Loïc Lanco. Ce dernier résume le contenu de la réunion en se basant sur ses notes transmises préalablement aux membres du CENS.

Loïc Lanco commence par rappeler les changements qui seront apportés par rapport aux évaluations précédentes, en particulier sur le rôle accru de le HCERES dans l'évaluation des formations. Les éléments de calendrier sont également évoqués. L'évaluation sera organisée en deux temps : un bilan de l'offre de formations sur la période actuelle et le projet de l'offre de formation pour le contrat quinquennal 2019-2023.

Pour la partie bilan, des autoévaluations seront organisées par l'université. Ces autoévaluations pourront être menées à différents niveaux (mention, parcours, UE, ..) à définir. Le HCERES s'appuiera dans son évaluation sur les synthèses des autoévaluations produites par l'université et qui doivent être transmises en septembre 2017.

Après le retour des évaluations du HCERES sur la partie bilan, l'université aura deux mois pour rendre le dossier présentant le projet de l'offre de formation par champ de formation et par mention. L'offre de formation sur la prochaine période sera également évaluée par le HCERES. Cette évaluation sera basée sur la cohérence de l'ensemble des formations proposées et non sur les formations individuelles.

Ensuite, Loïc Lanco passe en revue les rubriques qui seront à renseigner pour la partie bilan auto-évaluatif et le projet. Le CENS note que certaines informations comme, par exemple, le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ne seront pas faciles à renseigner dans certaines formations

Il souligne que le HCERES n'accréditera pas nos formations mais apportera uniquement une appréciation (et non une note comme lors des éditions précédentes) sur l'offre de formation. L'accréditation des formations sera sous la responsabilité de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP). Ce dernier s'appuiera sur l'évaluation du HCERES. Lors de cette étape, des informations supplémentaires sur l'offre de formation pourront être demandées à l'établissement par le DGESIP.

Christophe Mora demande comment se déroulera la rédaction des dossiers bilan.

Imane Boucenna propose que le bilan auto-évaluatif se fasse à l'échelle de la formation sous la direction des responsables des licences/Masters avant validation par le CENS.

## **Demi-journée de formation « le renouvellement des maquettes et l'approche programme » par le CAPE**

Dans la continuité de la discussion précédente, le CENS aborde ensuite la participation au demi-journée de formation qui sera organisée prochainement par le Centre d'accompagnement aux pratiques enseignantes (CAPE) de l'université pour réfléchir aux enjeux du renouvellement des maquettes et sur une vision d'ensemble de la formation offerte.

Imane Boucenna affirme, qu'idéalement, les personnes qui seront les plus actives dans l'élaboration de la nouvelle maquette, c.à.d. les responsables de filières, doivent y participer. Les responsables de filières présents (Christophe Mora, Loïc Lanco et Juliano Orso) donnent

leur accord pour y participer. Les responsables absents seront contactés à ce propos par Imane Boucenna qui indique qu'elle sera également présente à cette formation.

### **3. Responsabilités du Master PFSI**

Suite à l'appel d'offre responsabilité Master PFSI lancé le 29 novembre dernier par le CENS, sept candidats se sont déclarés auprès de Imane Boucenna et de Matteo Cacciari :

Eric Buhler

Cristiano Ciuti

Sara Ducci

Anke Lindner

Alain Sacuto

Danièle Steer

Frédéric Van Wijland

Les candidats viendront présenter leur candidature oralement lors de la prochaine réunion CENS. Les candidats seront ensuite classés avant envoi du classement pour validation au CUFR.

Sur les modalités de l'appel d'offre, Loïc Lanco et Marc-Antoine Verdier demandent pourquoi cette responsabilité n'est ouverte qu'aux professeurs de l'UFR.

Julien Browaeys s'élève également contre ce choix qui selon lui, crée un sans précédent au sein de l'UFR car jusqu'ici les MCF et professeurs étaient traités sur un pied d'égalité vis-à-vis des responsabilités de filière.

Imane Boucenna précise qu'elle est également contre ce choix et qu'elle avait contacté Matteo Cacciari immédiatement après publication de l'appel de candidature pour évoquer cette disparité de traitement.

Loïc Lanco demande que pour les appels de candidature futurs soient préalablement validés par le CENS pour éviter de tels problèmes. Les membres du CENS présents abondent dans ce sens.

Pour le présent appel à candidature, le processus est déjà trop avancé pour y apporter des changements

### **4. Dépense du reliquat des crédits d'enseignement**

Imane Boucenna présente les demandes reçues et les achats effectués suite à l'appel d'offre lancé le 10 novembre 2016 aux responsables de filières pour dépenser le reliquat des crédits d'enseignement.

Christophe Mora informe le CENS que les amplificateurs demandés par Jérôme Jovet n'ont pas été budgétés par manque de crédits.

## **5. Point divers**

### **Création/suppression d'heures d'enseignement (Julien Browaeys au nom de la Foire)**

Les demandes de création/suppression d'heures d'enseignement dans la Foire concernent les enseignements suivants :

- M1 Matière condensée
- M2 ICFP
- Double licence physique-chimie

#### Master 1 Physique de la Matière condensée

Julien Browaeys rappelle que, suite à la demande courant novembre de Christophe Mora et Maria-Luisa Della Rocca, le CENS avait accordé 24 heures supplémentaires pour la création d'un groupe de TP supplémentaire en Physique de la matière condensée pour répondre à une augmentation de l'effectif.

L'équipe d'enseignement demande aujourd'hui que ces heures supplémentaires soient abaissées à 16 heures qui correspondent mieux à leur charge.

Julien Browaeys demande que les 24 heures allouées soient maintenues.

Le CENS comprend difficilement la demande de Julien Browaeys et ceci d'autant plus qu'il s'agit d'une demande de réduction des heures d'enseignement. Toutefois, après discussion et malgré les réserves émises, le CENS accède à la demande.

#### M2 ICFP

Vincent Repain demande 17 heures supplémentaires pour les TPs de magnétisme et supraconductivité suite à une augmentation inattendue de l'effectif (20 étudiants au lieu des 4 attendus). Le volume horaire initialement demandé (4 heures) n'a pas permis de couvrir la charge supplémentaire que lui et l'équipe enseignante ont eu à accomplir.

La demande étant largement justifiée, le CENS y répond favorablement.

#### Double licence physique-chimie (DLPC)

Julien Browaeys informe le CENS que pour la prochaine année universitaire, l'effectif en L2 en DLPC sera au minimum de 20 étudiants (en L1, ils sont 20 cette année). Avec un tel effectif, il faudra créer un groupe de TP supplémentaire correspondant à une charge horaire supplémentaire de 36 heures.

Cette décision avait déjà été actée par le CUFR au printemps 2016, le CENS valide la demande de création de ces heures supplémentaires dans la Foire 2017.

### **Point d'information sur les congés maladie (Julien Browaeys)**

Julien Browaeys observe que les modalités de remplacement temporaire d'un enseignant-chercheurs en arrêt maladie sont encore largement méconnues. En particulier, de nombreux enseignants-chercheurs ne savent pas qu'ils n'ont pas à récupérer les enseignements non-effectués en cas d'un arrêt maladie transmis à l'UFR. Dans ce cas, la Foire trouve un ou plusieurs remplaçants auxquels elle crédite les services effectués.

Julien Browaeys propose de communiquer ces informations à l'ensemble des membres de l'UFR. Le CENS valide cette proposition à l'unanimité.

### **Point d'information sur l'orientation active (Loïc Lanco)**

Loïc Lanco informe le CENS que le DEVU encourage les formations à s'orienter vers l'orientation active pour mieux informer, conseiller et accompagner les futurs étudiants de l'université.

Loïc Lanco exprime son intérêt pour une telle démarche et informe le CENS que le moment venu, il fera une demande de PCC pour la mise en place de l'orientation active en Physique.

La séance est levée à 17h25